

# La péréquation financière de A à Z

Buts des  
péréquations

Références

Exemple

Potentiel  
fiscal

Participation  
à la cohésion  
sociale

Système  
péréquatif

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée  
par l'Union des Communes  
Vaudoises

11.11.2021

saitta.gianni@gmail.com

# Buts des péréquations

L'article 1 de la Loi du 15 juin 2010 sur les péréquations intercommunales (LPIC) définit différents buts pour le système péréquatif.

Atténuer  
les  
inégalités

Fusions de  
communes

Assurer des  
ressources

Répartir des  
charges

Compenser  
des charges

Compenser  
des pertes

# Atténuer les inégalités

Atténuer les inégalités de charge fiscale consécutives aux différences de capacité contributive, tout en garantissant l'autonomie des communes en matière de fiscalité



# Fusion de communes

Ne pas entraver, voire favoriser les fusions de communes vaudoises



# Assurer des ressources

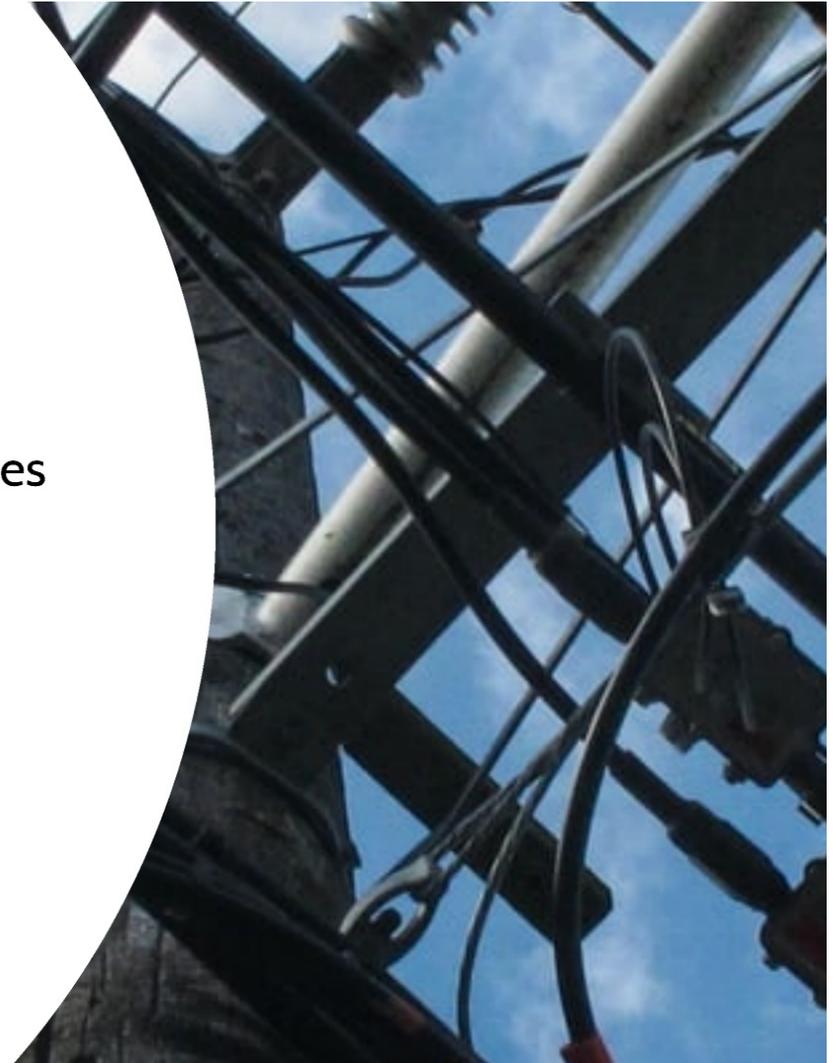
Assurer aux communes les ressources qui leur sont nécessaires pour accomplir les tâches qui leur incombent en contribuant à l'équilibre durable de leurs finances



# Répartir des charges

Repartir entre les communes certaines charges relevant du canton et des communes

Répartir entre les communes certaines charges communales engendrant des disparités excessives entre les communes



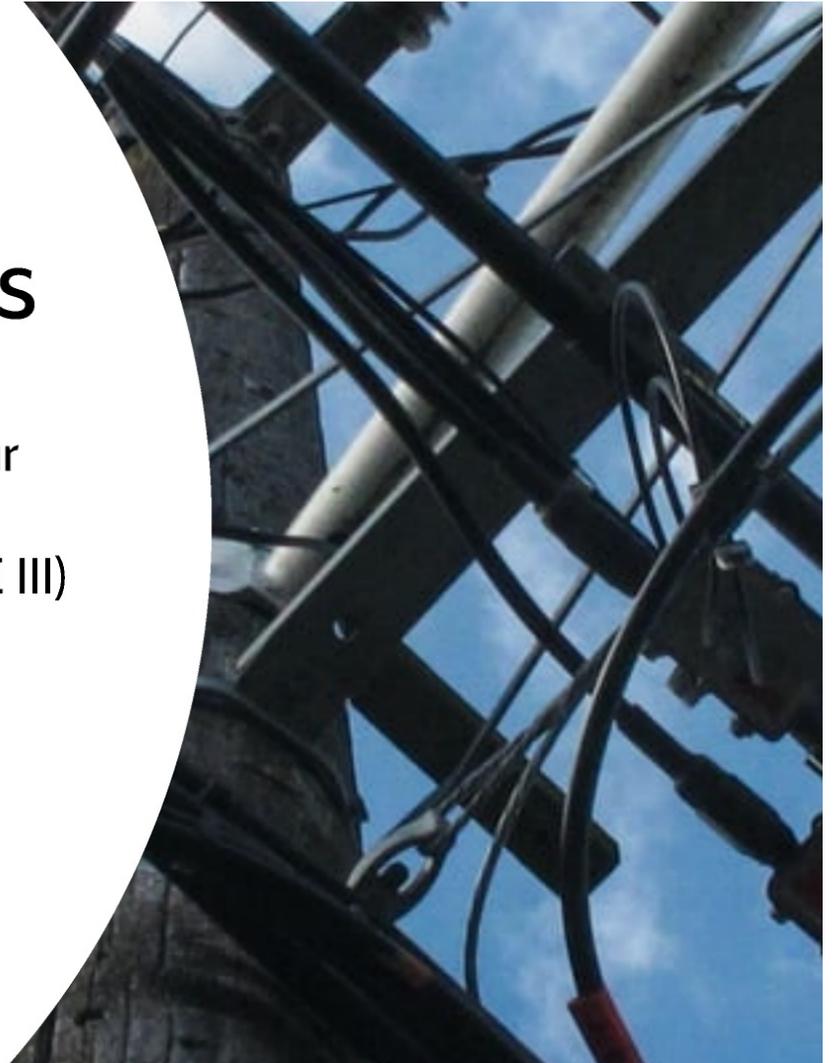
# Compenser des charges

Compenser les charges particulières des villes-centres



# Compenser des pertes

Compenser en partie les pertes fiscales pour les communes résultant de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)



# La péréquation financière de A à Z

Buts des  
péréquations

Références

Exemple

Potentiel  
fiscal

Participation  
à la cohésion  
sociale

Système  
péréquatif

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée  
par l'Union des Communes  
Vaudoises

11.11.2021

saitta.gianni@gmail.com

# Potentiel fiscal

Le potentiel fiscal d'une commune est constitué des ressources fiscales (impôts) que celle-ci peut mobiliser pour couvrir ses dépenses.

Ce potentiel provient de la capacité contributive des contribuables de la communes.

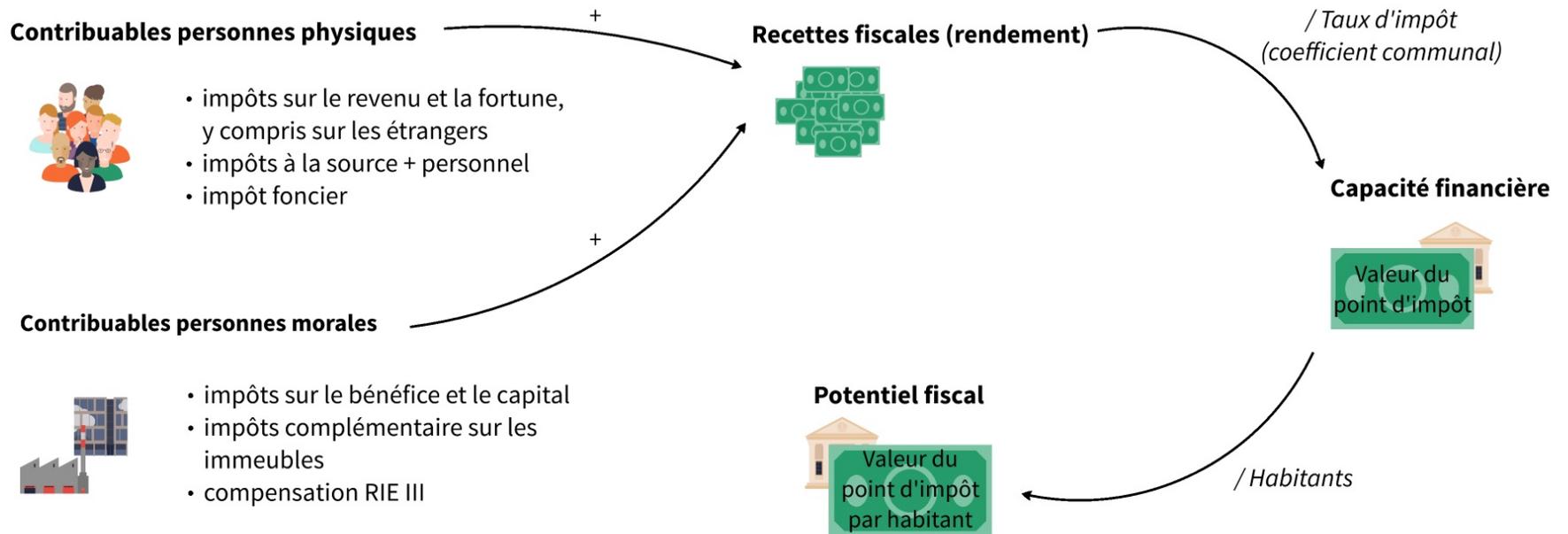
**Dans le système péréquatif vaudois, ce potentiel est la valeur du point d'impôt.**

Calcul

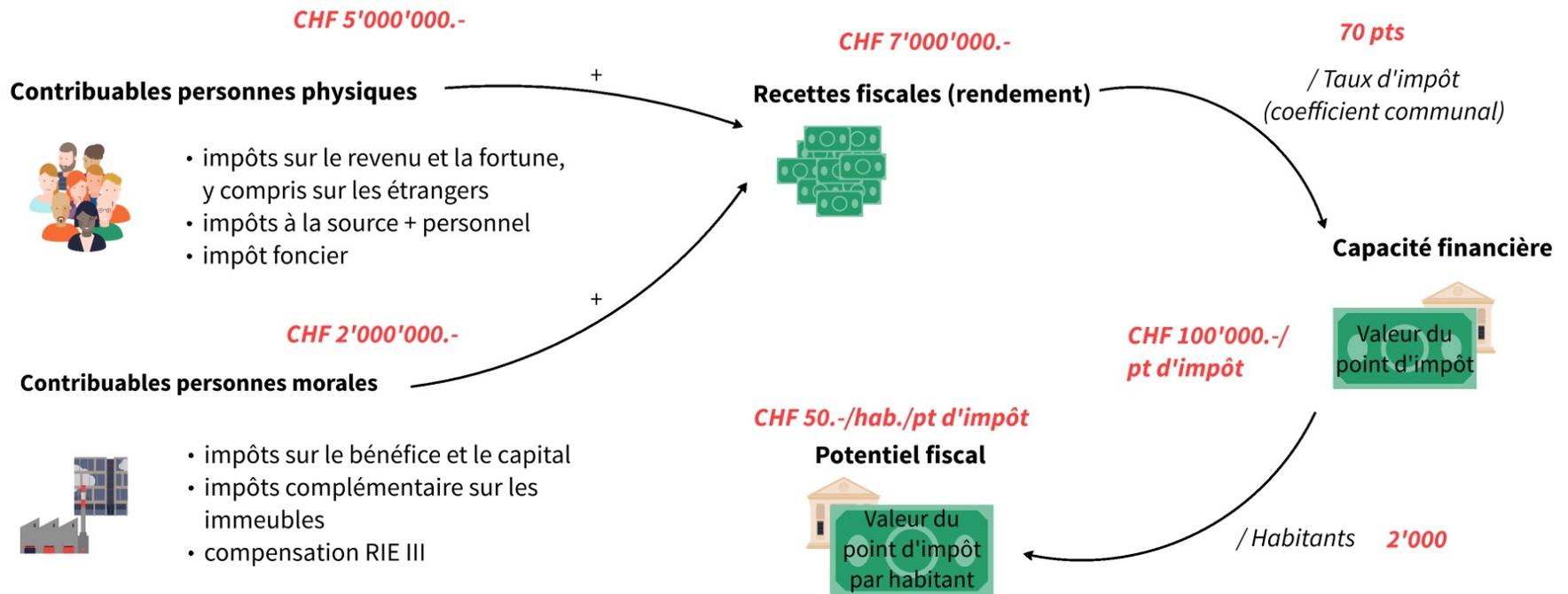
Evolution

Exemple

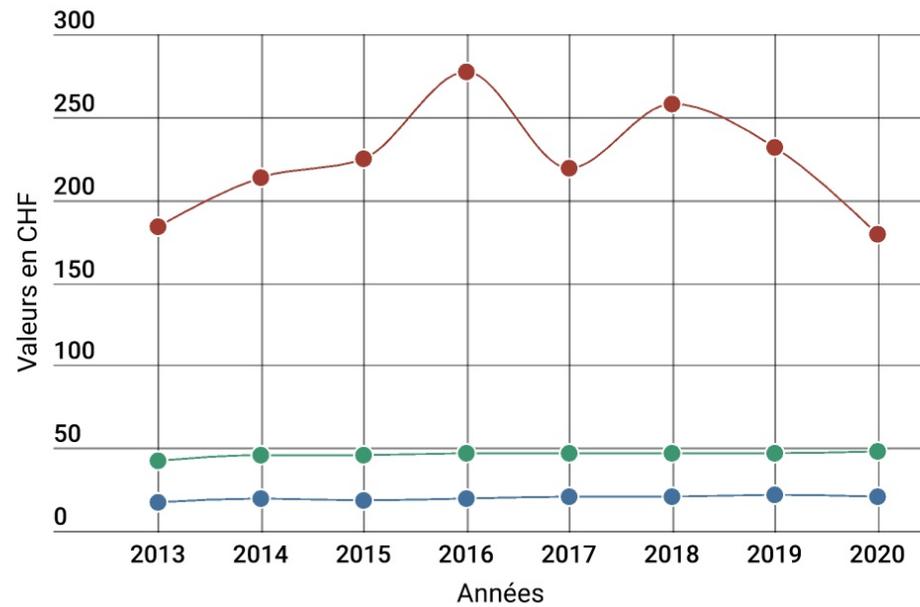
# Calcul de la valeur du point d'impôt



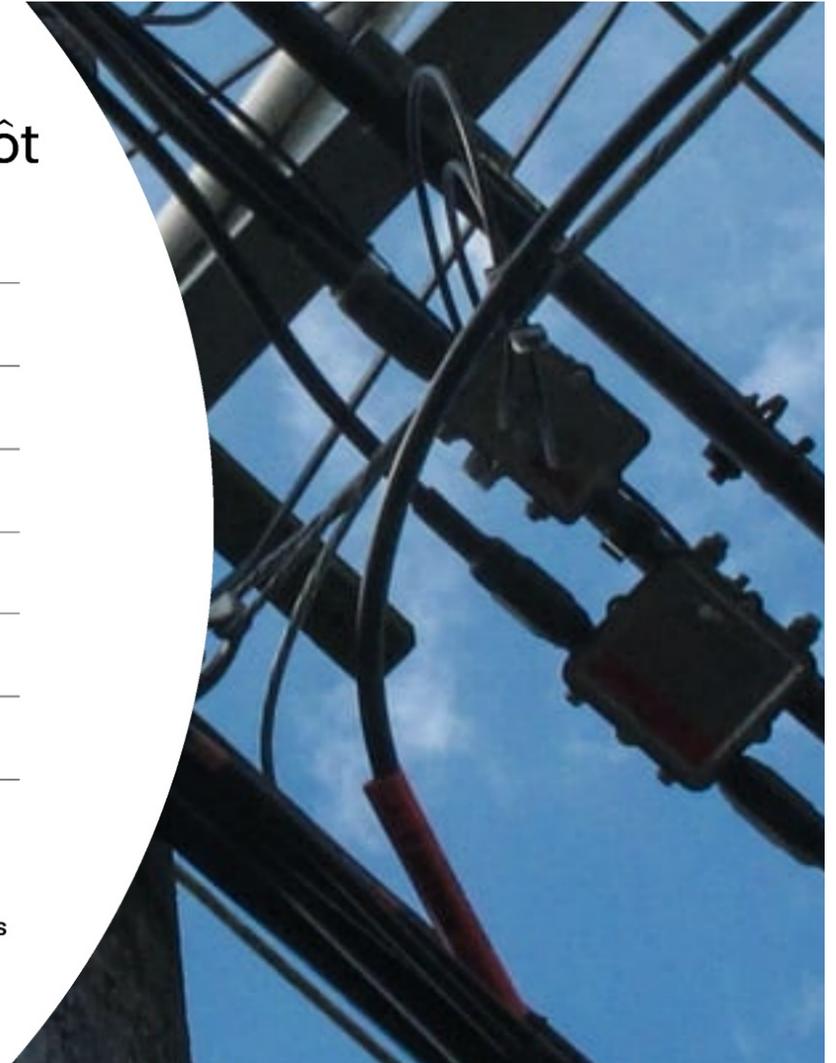
# Calcul de la valeur du point d'impôt



## Evolution de la valeur du point d'impôt



- Moyenne des 10 plus hautes communes
- Moyenne de toutes les communes
- Moyenne des 10 plus basses communes

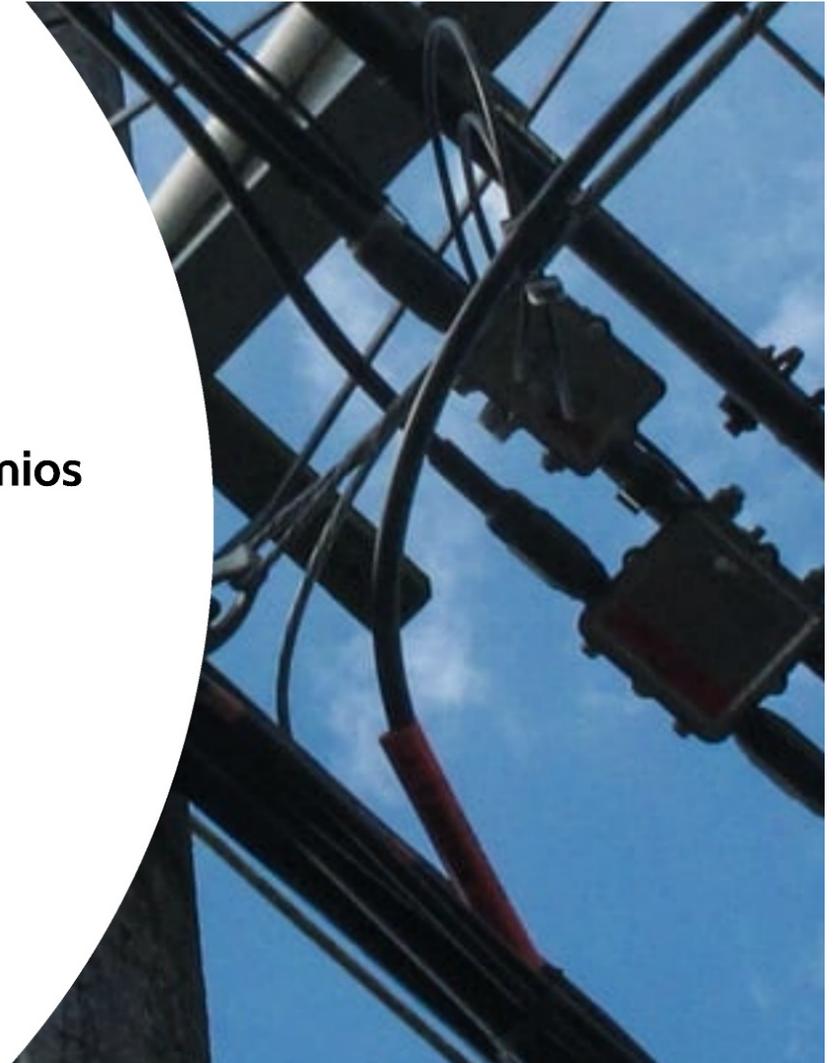


# Exemple

En 2022, la valeur du point d'impôt de l'ensemble des communes est de **CHF 38 mios**

Le nombre d'habitants est de 815'300

La valeur du point d'impôt par habitant moyenne est de **CHF 46.-**



# La péréquation financière de A à Z

Buts des péréquations

Références

Exemple

Potentiel fiscal

Participation à la cohésion sociale

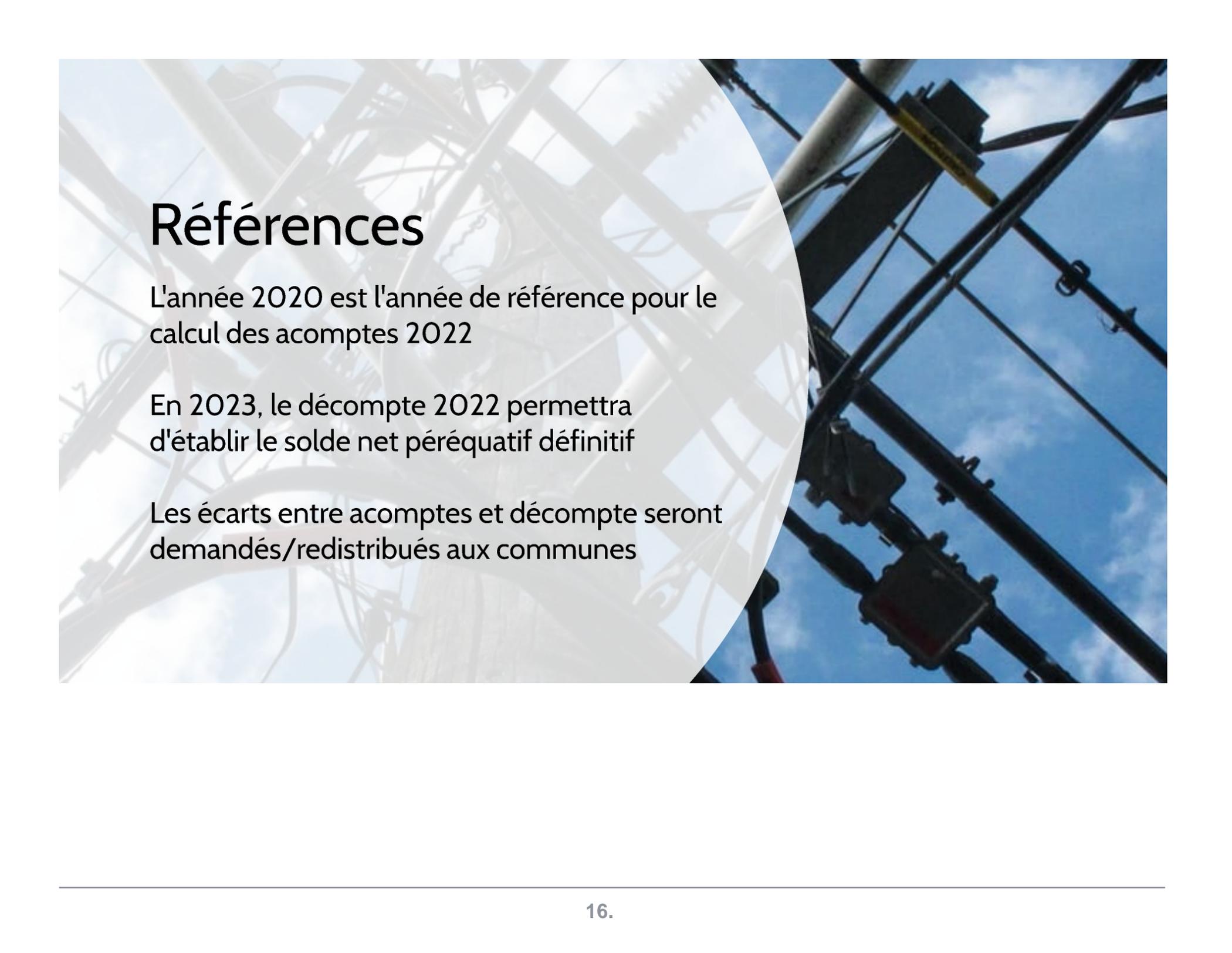
Système péréquatif

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée  
par l'Union des Communes  
Vaudoises

11.11.2021

saitta.gianni@gmail.com



# Références

L'année 2020 est l'année de référence pour le calcul des acomptes 2022

En 2023, le décompte 2022 permettra d'établir le solde net péréquatif définitif

Les écarts entre acomptes et décompte seront demandés/redistribués aux communes

# La péréquation financière de A à Z

Buts des péréquations

Références

Exemple

Potentiel fiscal

Participation à la cohésion sociale

Système péréquatif

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée  
par l'Union des Communes  
Vaudoises

11.11.2021

saitta.gianni@gmail.com

# Participation à la cohésion sociale

Les dépenses sociales comprises dans la participation à la cohésion sociale sont :

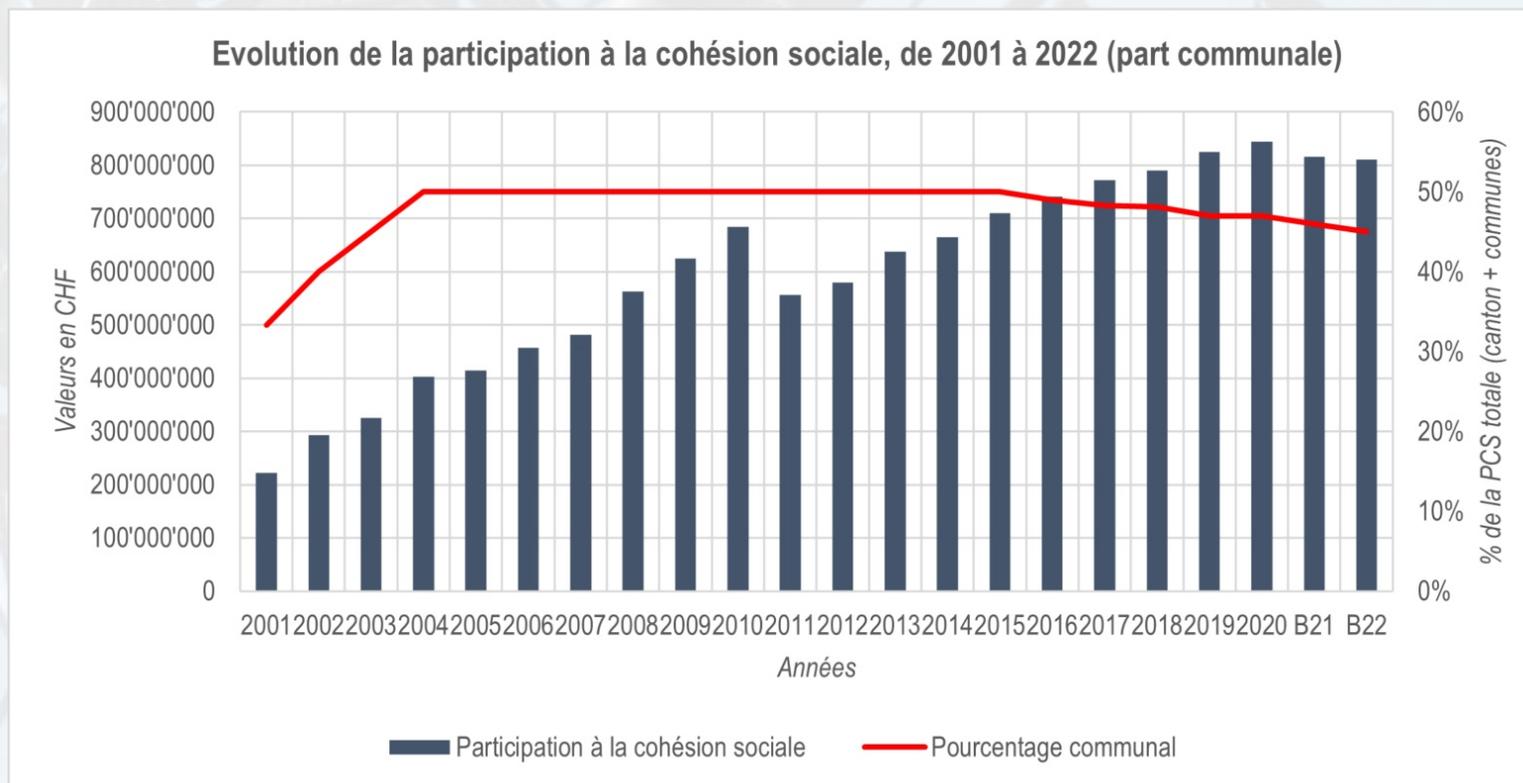
- PC à domicile et hébergement (prestations complémentaires AVS, AI, (PC AVS, AI) ; aides aux personnes hébergées en EMS)
- Assurance maladie (subsides aux primes d'assurance maladie pour les assurés de condition financière modeste et les bénéficiaires du RI)
- Revenu d'insertion et participation cantonale à l'assurance chômage (RI et divers SPAS ; participation cantonale à l'assurance chômage et mesures d'insertion professionnelle du SDE, hospitalisation d'urgence)
- Subventions et aides aux personnes en situation de handicap
- Prestations pour la famille et autres prestations sociales (avances sur les pensions alimentaires, PC famille, rentes-pont ; autres prestations)
- Bourses d'étude et d'apprentissage

# Participation à la cohésion sociale

En 2022, selon l'accord entre le Conseil d'Etat et l'UCV, le montant de la participation à la cohésion sociale est diminué de CHF 60 mios.

Cette reprise de charges est réalisée en sortant du décompte de la participation à la cohésion sociale les régimes liés au Revenu d'insertion + les frais de fonctionnement des agences d'assurances sociales (AAS).

# Participation à la cohésion sociale



# La péréquation financière de A à Z

Buts des  
péréquations

Références

Exemple

Potentiel  
fiscal

Participation  
à la cohésion  
sociale

Système  
péréquatif

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée  
par l'Union des Communes  
Vaudoises

11.11.2021

saitta.gianni@gmail.com

# Systeme péréquatif

Les péréquations intercommunales vaudoises constituent un système de transferts financiers entre communes, et envers l'Etat, dont les buts sont de participer au financement de prestations sociales et d'atténuer les inégalités de moyens financiers à leur disposition.

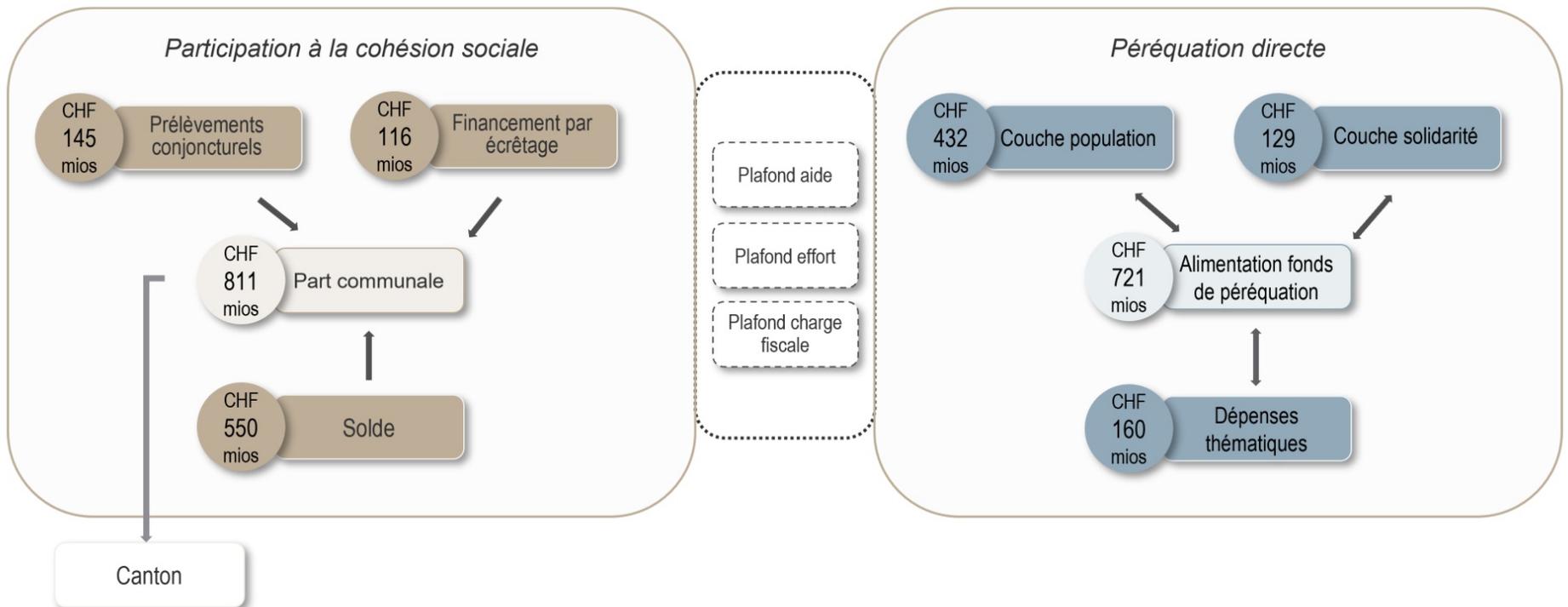
Systeme

Participation  
à la cohésion  
sociale

Péréquation  
directe

Plafonds

# Systeme péréquatif



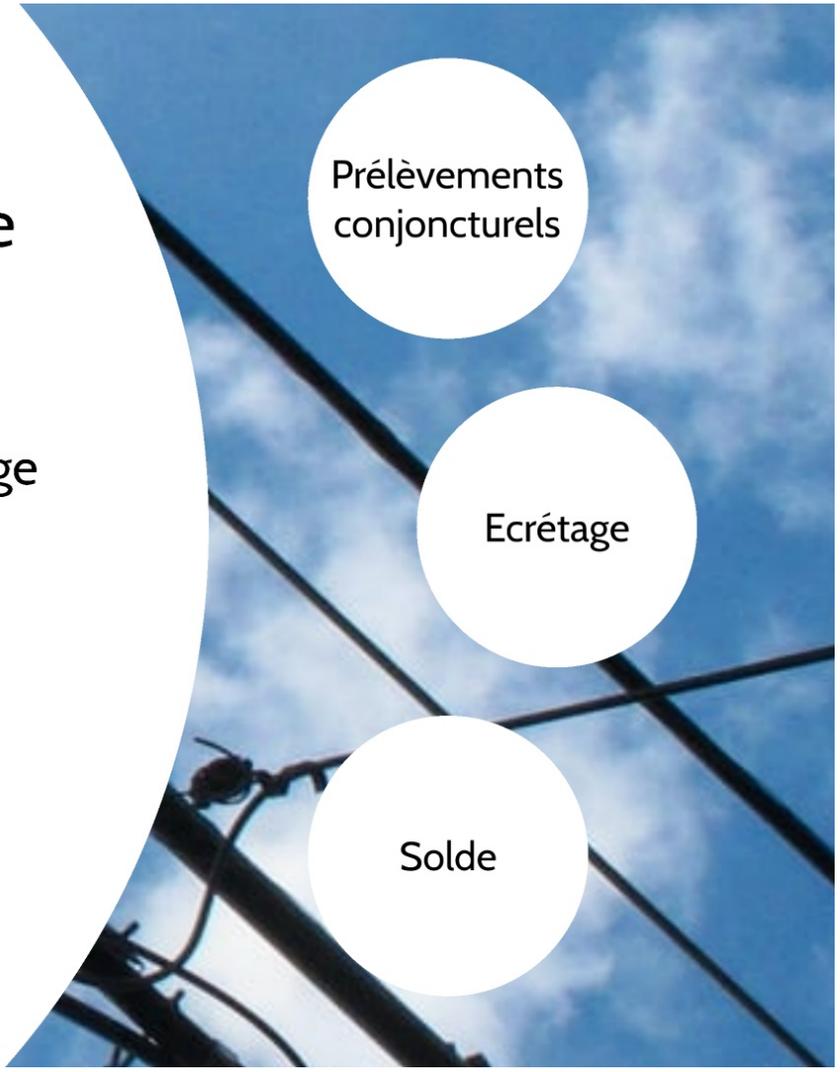
# Participation à la cohésion sociale

Jusqu'en 2015 : 50/50 Etat-communes

Depuis 2016 : 1/3 de l'augmentation à charge des communes

Depuis 2021 : Accord Conseil d'Etat - UCV pour un rééquilibrage :

- 2021 : - CHF 25 mios
- 2022 : - CHF 60 mios
- 2023 : - CHF 70 mios
- etc.
- 2027 : - CHF 150 mios pérennes



Prélèvements  
conjoncturels

Ecrétage

Solde

# Prélèvements conjoncturels

50% des revenus liés

- aux droits de mutation
- à l'impôt sur les gains immobiliers
- à l'impôt sur les successions et donations

30% des revenus liés

- à l'impôt sur les frontaliers

› CHF 145 mios pour les acomptes 2022

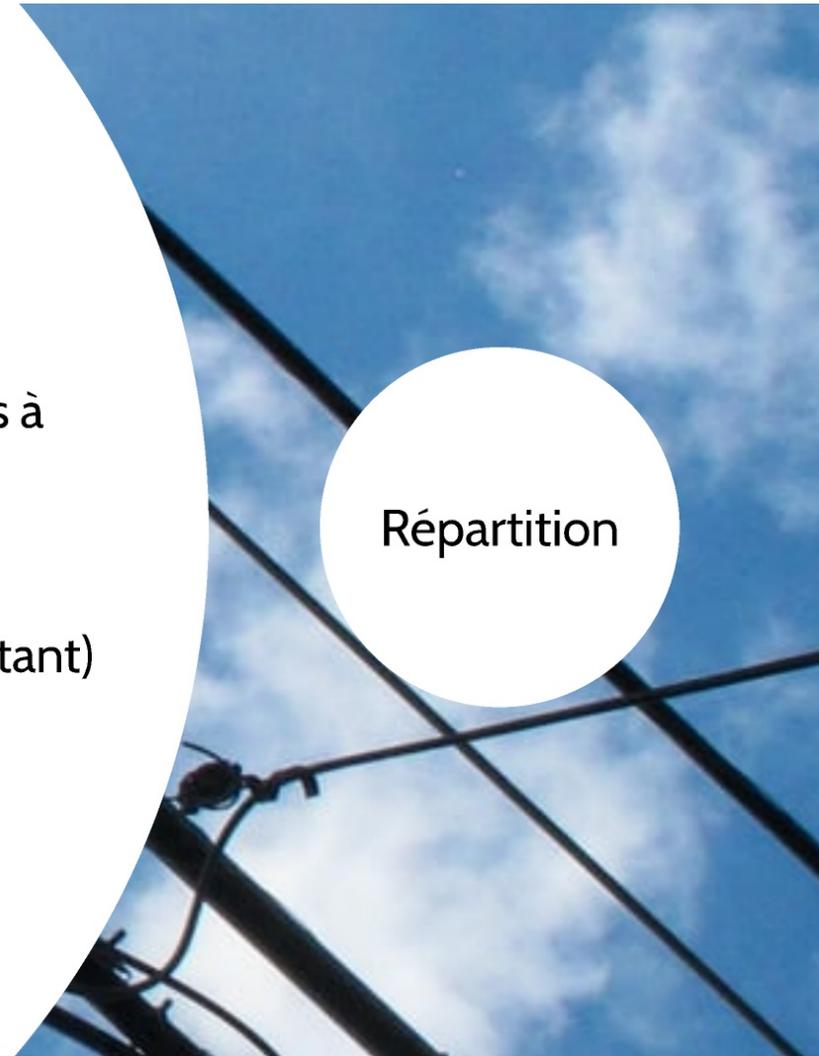


# Ecrêtage

Prélèvements progressifs sur les communes à forte capacité financière

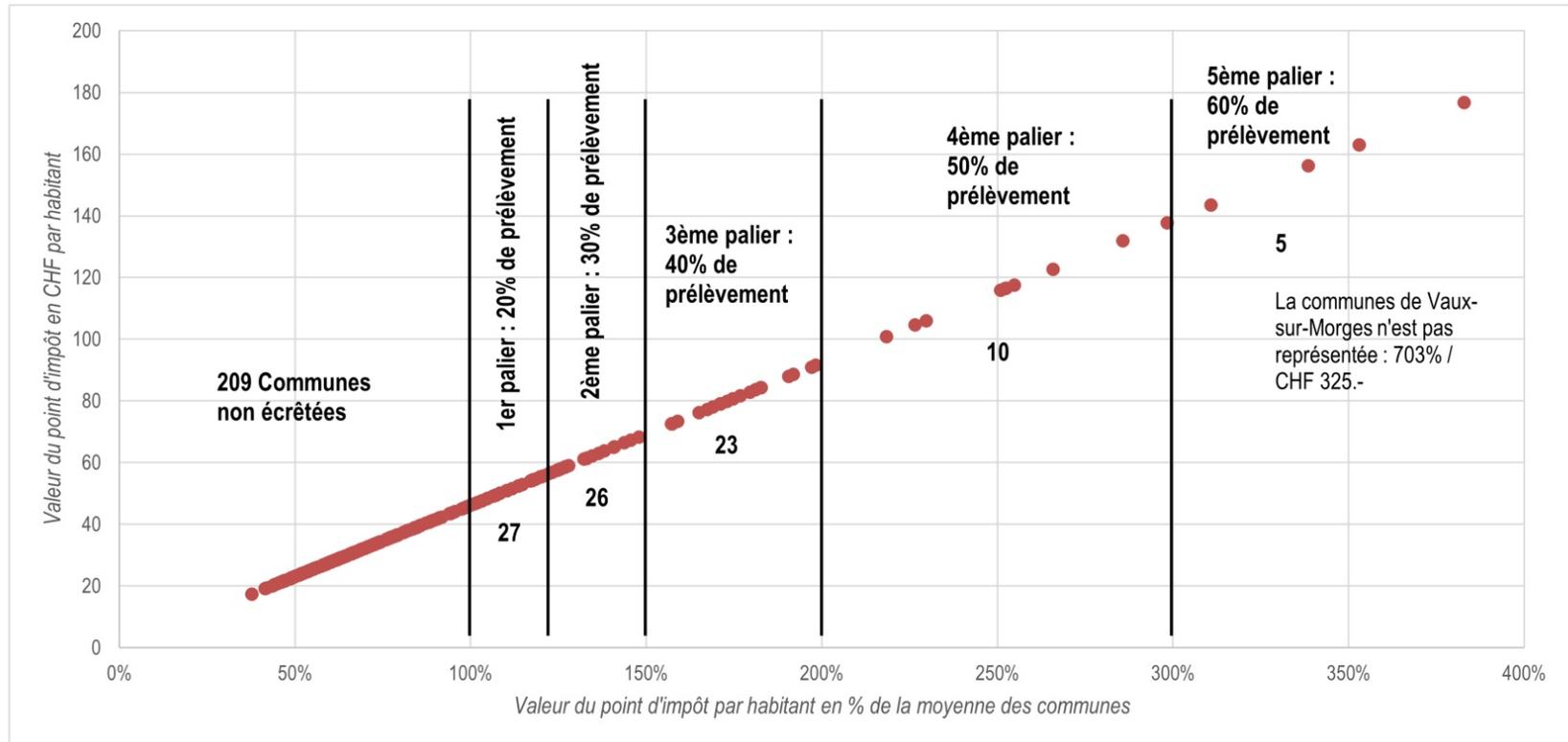
= au-dessus de la moyenne des communes  
= potentiel fiscal supérieur à CHF 46.-/habitant)

› CHF 116 mios pour les acomptes 2022



Répartition

# Répartition de l'écrêtage



# Répartition du solde

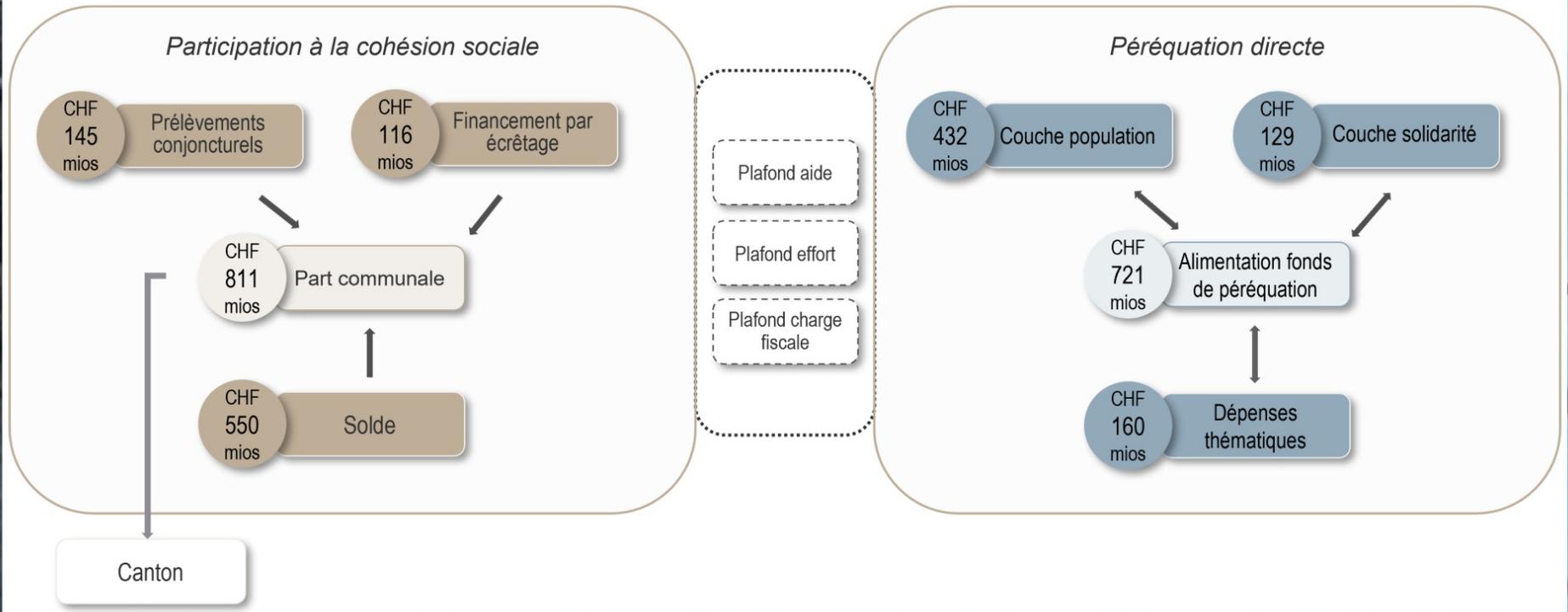
Part communale :	CHF 811 mios
- Prélèv. conj. :	CHF 145 mios
- Ecrêtage :	CHF 116 mios
<b>= Solde :</b>	<b>CHF 550 mios</b>

/ Valeur du point d'impôt de l'ensemble des communes	CHF 38 mios
<b>= Nombre de points :</b>	<b>14.6 pts</b>

Chaque commune participe à hauteur de 14.6 fois sa valeur du point d'impôt



# Systeme péréquatif



# Péréquation directe

1. Détermination des redistributions dans les couches population et solidarité, ainsi que pour les dépenses thématiques

2. Alimentation du fonds de péréquation correspondant au montant total des redistributions.

= circuit fermé



# Couche population

Redistributions aux communes selon des montants attribués par habitant :

- 1er palier - 1 et 1'001 : CHF 125.-/hab.
- 2ème palier - 1'001 et 3'000 : CHF 350.-/hab.
- 3ème palier - 3'001 et 5000 : CHF 500.-/hab.
- ...
- 7ème palier - + 15'001 : CHF 1'050.-/hab.

Distribution par paliers successifs

> CHF 432 mios redistribués



# Couche solidarité

Redistributions aux communes en-dessous de la valeur du point d'impôt par habitant de la moyenne des communes (CHF 46.-/hab.)

Plus l'écart à la moyenne est grand, plus la compensation est conséquente.

> CHF 129 mios redistribués



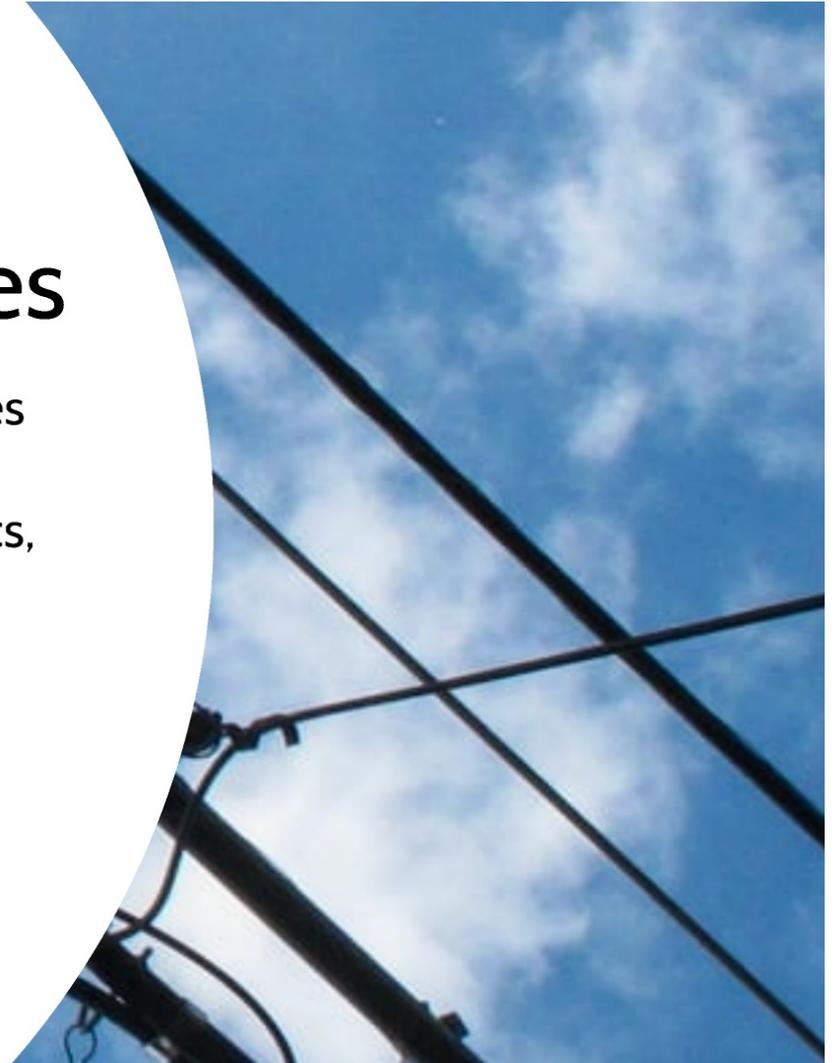
# Dépenses thématiques

Prise en charge de 75% du dépassement des plafonds de :

- 8 pts d'impôt pour les transports (publics, routiers et scolaires)
- 1 pt d'impôt pour les forêts

Limite de prise en charge globale de 4.5 pts  
(CHF 38 mios x 4.5 = CHF 170 mios)

> CHF 160 mios redistribués

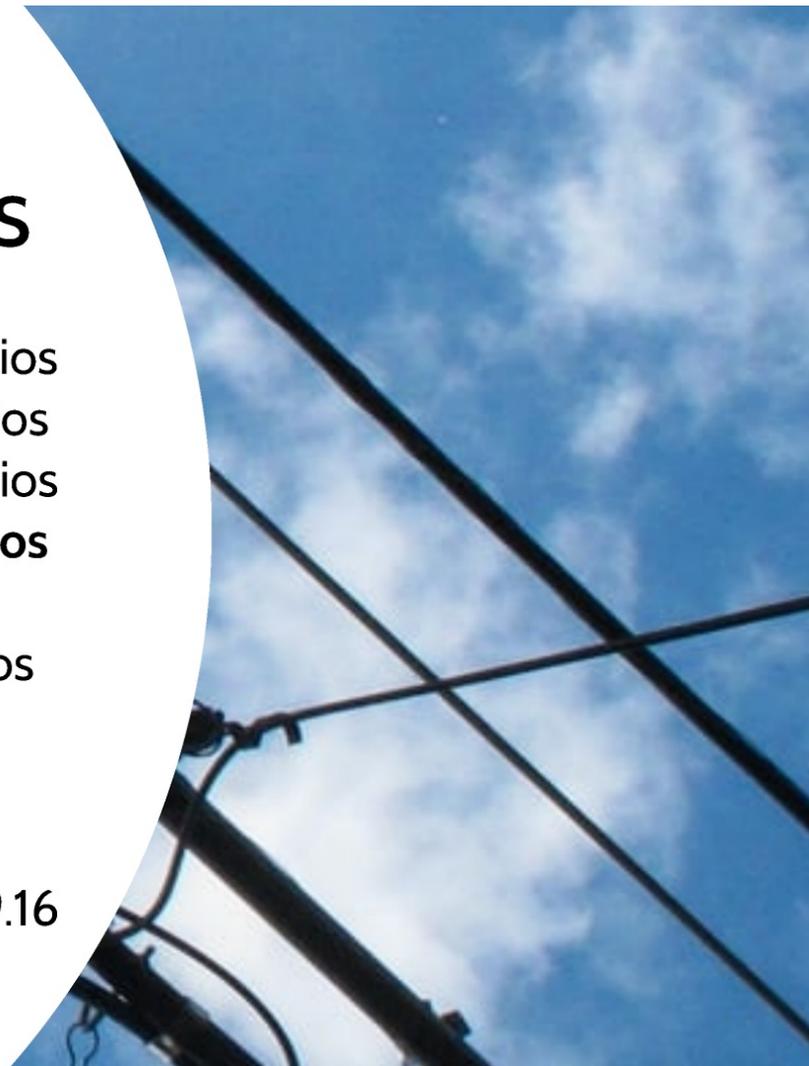


# Alimentation du fonds

+ Couche population	CHF 432 mios
+ Couche solidarité	CHF 129 mios
+ Dépenses thématiques	CHF 160 mios
= <b>Alimentation du fonds</b>	<b>CHF 721 mios</b>

/ Valeur du point d'impôt de l'ensemble des communes	CHF 38 mios
= <b>Nombre de points</b>	<b>19.16 pts</b>

Chaque commune participe à hauteur de 19.16 fois sa valeur du point d'impôt



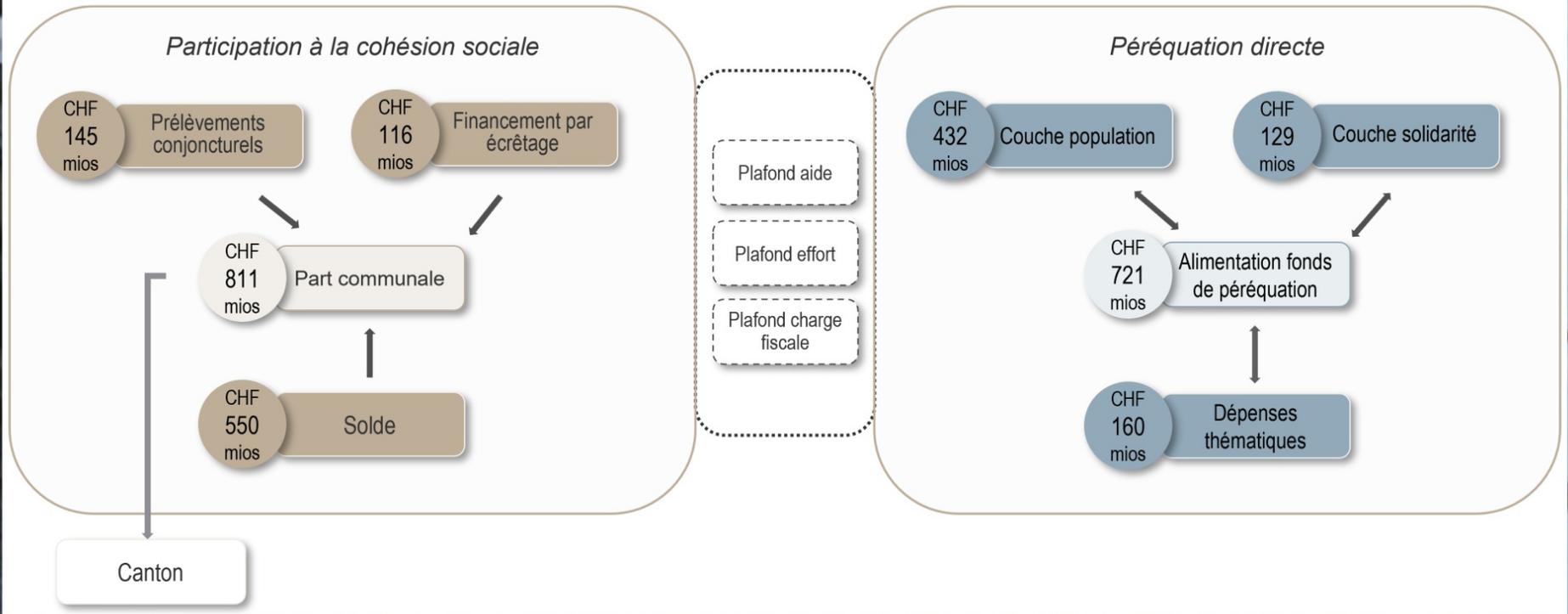
# Plafonds péréquatifs

Le système péréquatif possède 3 plafonds s'appliquant sur la participation à la cohésion sociale et la péréquation directe :

- plafond de l'aide (+ 8 pts)
- plafond de la charge fiscale (92 pts)
- plafond de l'effort (- 48 pts)



# Systeme péréquatif



# La péréquation financière de A à Z

Buts des  
péréquations

Références

Exemple

Potentiel  
fiscal

Participation  
à la cohésion  
sociale

Système  
péréquatif

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée  
par l'Union des Communes  
Vaudoises

11.11.2021

saitta.gianni@gmail.com

# Exemple : Savigny

Acomptes 2022	En CHF
Participation à la cohésion sociale :	
Prélèvements conjoncturels	526'973.-
Ecrêtage (41.-/88%)	0.-
Solde PCS (14.6 pts x 136'601.-)	1'994'410.-
Participation à la cohésion sociale	2'521'383.-
Péréquation directe :	
Couche population	- 990'960.-
Couche solidarité	- 342'088.-
Dépenses thématiques	- 512'891.-
Alimentation du fonds (19.16 pts x 136'601.-)	2'616'775.-
Péréquation directe (yc. Dépenses thématiques)	770'836.-
Solde net péréquatif (yc. Plafonds)	3'292'219.-
Solde net péréquatif par habitant	983.-

# La péréquation financière de A à Z

Buts des  
péréquations

Références

Exemple

Potentiel  
fiscal

Participation  
à la cohésion  
sociale

Système  
péréquatif

M. Gianni Saitta

Séance d'information organisée  
par l'Union des Communes  
Vaudoises

11.11.2021

saitta.gianni@gmail.com